

Réponse de Madame Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, à la question de Madame la Députée Véronica CREMASCO concernant « ORW et OPRL, comment garantir la complémentarité plutôt que la concurrence ? ».

Madame la Députée,

Comme vous, je suis informée du manque actuel de collaborations entre l'Opéra et l'Orchestre de Liège.

Comme vous, j'estime que tout doit être mis en oeuvre pour éviter des situations de concurrence entre les deux maisons.

Une concertation réfléchie permettrait sans aucun doute aux deux opérateurs de mener leurs missions de manière plus efficace, et de développer des économies d'échelle.

Cette concertation doit bien entendu s'installer et se construire dans un climat serein et dans le respect des spécificités de chacun.

Madame la Députée,

Si vous le permettez, je ne reviendrai pas à nouveau sur des données comptables déjà longuement évoquées à de nombreuses reprises dans cet hémicycle.

Sachez que les procédures de renouvellement des contrats-programmes des deux institutions sont en cours et que les missions y figurant seront adaptées à la situation économique des deux maisons.

Si nécessaire, un plan d'apurement du déficit cumulé y sera joint.

Dans un premier temps, comme le prévoit le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène, il convient que les dossiers soient analysés par le Conseil de la musique classique.

L'Instance d'avis a déjà examiné le rapport d'activités et le projet futur de l'Opéra. Elle se penchera très prochainement sur la situation de l'Orchestre.

Parallèlement, j'ai pris récemment connaissance d'une étude approfondie des deux institutions que j'avais sollicitée auprès des Services de l'Inspection de l'Administration.

Par ailleurs, des contacts réguliers sont établis entre les responsables des maisons liégeoises et mon cabinet dans le but d'aboutir rapidement à la signature du renouvellement des contrats-programmes.

Toutes les possibilités visant à renforcer les collaborations entre les deux institutions et la résorption de leur déficit structurel sont envisagées dans le dialogue.

A ce stade, quatre éléments sont prioritairement pris en compte :

- la viabilité économique à long terme des deux opérateurs ;
- la défense de l'emploi des musiciens classiques, particulièrement celui des jeunes au sortir des conservatoires ;
- les collaborations entre les opérateurs majeurs du secteur de la musique classique de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de mener une politique culturelle dynamique et cohérente ;
- la médiation et la recherche de nouveaux publics.

Fadila LAANAN